

COMMUNE DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE
1 PLACE GAMBETTA
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE
SIRET : 21330402500017
Tel : 05 57 46 10 84

Avis d'Attribution

Procédure adaptée
**Marché passé en application de l'article R. 2123-1 1°
du Code de la Commande Publique**

OBJET : Marché public de services relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification et végétalisation de la Place du Foirail.

PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE :

- **Tranche ferme** : DIAG, ESQ, AVP, AMO, PRO sur le projet global et ACT, DCE, DET, OPC, EXE, AOR.
- **Tranche optionnelle** : ACT, DCE, DET, OPC, EXE, AOR phase 2 des travaux.
- **Tranche optionnelle** : ACT, DCE, DET, OPC, EXE, AOR phase 3 des travaux.

ATTRIBUTAIRE : GROUPEMENT REPRESENTE PAR LA SOCIETE **POLLEN PAYSAGE**, 25 RUE PAUL CAMELLE 33100 BORDEAUX

PRIX DU MARCHÉ : 112 000.00 €

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 2/08/2024

DATE DE SIGNATURE : 5/08/2024

MODALITES DE CONSULTATION DU CONTRAT : Consultation dans les locaux du pouvoir adjudicateur, dans le respect des intérêts et secrets professionnels protégés par les lois et règlements en vigueur.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS :

Le tribunal compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9, rue Tastet
33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats évincés sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification

ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ;

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date et modalité d'envois de l'avis à la publication : le 2 août 2024, affichage devant la Mairie, publication sur le site internet de la commune, et sur son réseau social professionnel LinkedIn.